Communiqué à la presse
25 mars 2015

Survol aérien du territoire : réunion à la Maison du Parc avec l'Armée de l'air et l'Aviation civile pour réduire les nuisances sonores

Vendredi 20 mars 2015, une réunion de travail s'est tenue à la Maison du Parc à Apt à l'invitation de Madame Geronimi, Sous-Préfète d'Apt, afin de faire un point d'étape concernant les nuisances sonores provoquées par le survol aérien excessif du territoire.
Etaient présents plusieurs représentants de la Base aérienne de Salon emmenés par le Général Pollet, ainsi que des représentants de la Police de l'air et des frontières et de la Direction générale de l'Aviation civile.
Participaient également à cette rencontre : Jean-Louis Joseph, Président du Parc naturel régional du Luberon, Jean-François Lovisolo, Maire de La Tour-d'Aigues et Président de l'Association des maires de Vaucluse, Michel Ruffinati, Maire de La Bastide-des-Jourdans, Jacques Natta, Maire de Beaumont-de-Pertuis, Pascal Ragot, Maire de Bonnieux, et Jean-Louis Robert, Maire de Villelaure.

Concernant les survols militaires

L'Armée de l'air a confirmé qu'elle avait respecté les décisions prises en septembre 2014 pour réduire les nuisances (réduction du trafic, de la fréquence et des axes de vol).

Il a été pointé que des aéroclubs privés situés à proximité ont intensifié leur fréquentation du ciel du Luberon et leurs entraînements sur les axes de voltige officiels, amplifiant les nuisances subies par la population.

Suite au rappel de l'importance cruciale de l'économie touristique pour le territoire et de la quiétude des habitants, l'armée a proposé :

- de suspendre quasiment tous les exercices d'entraînement en juillet et août 2015 ;
- de continuer à ne jamais survoler pendant tous les week-ends.

Enfin, l'armée s'est engagée à poursuivre l'amélioration technique des avions d'entraînement, afin de réduire les nuisances sonores actuelles et de permettre un rayon d'action plus important.

Concernant les survols civils

Il a été demandé à la Direction générale de l'Aviation civile d'étudier la possibilité de réduire, voire de suspendre, les vols de loisir pendant les week-ends du printemps 2015, et de limiter ou suspendre les vols en période estivale.

S'agissant des survols par des hélicoptères, il a été requis auprès de la Police de l'air et des frontières de renforcer l'obligation de déclaration des mouvements de ces aéronefs, afin d'éviter une saturation sur certaines zones du territoire.

Les élus présents ont vivement remercié Mme la Sous-Préfète pour sa détermination et sa volonté à résoudre ces nuisances, ainsi que tous les participants présents.

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional du Luberon
Contact : Serge Marty, adjoint au directeur – 04 90 04 42 00 – direction@parcduluberon.fr
Contact presse : Solgne Louis – 06 86 17 47 47 – solgne.louis@parcduluberon.fr
60 place Jean-Jaurès 84400 Apt – www.parcduluberon.fr